

Paris, le 3 avril 2017

## **Le Crédit Foncier signe une convention de partenariat avec la Région Bretagne pour la rénovation de l'habitat**

*Dominique Ramard, Conseiller régional délégué à la transition énergétique pour la Région Bretagne et Benoît Mariton, Directeur des partenariats du Crédit Foncier, ont signé ce lundi 3 avril une convention de partenariat qui vise à faciliter le financement de la rénovation de l'habitat en Bretagne. Grâce à cette convention, le Crédit Foncier pourra proposer aux ménages bretons des solutions spécifiques pour la rénovation de leur habitat.*

Dans le cadre de son plan bâtiment durable breton, la Région Bretagne souhaite atteindre des objectifs ambitieux en matière de rénovation du parc existant de logements. Elle vise en particulier la rénovation de 45 000 logements par an d'ici 2020 et la certification RGE (reconnu garant de l'environnement) de toutes les entreprises du bâtiment sur son territoire.

La signature de la convention entre la Région Bretagne et le Crédit Foncier va faciliter la mise en place de dispositifs pour encourager les ménages bretons à entreprendre les travaux de rénovation qui leur permettront de vivre dans un habitat économe en énergie.

### **Le Crédit Foncier va proposer une offre dédiée à la rénovation**

Ce partenariat va permettre au Crédit Foncier de proposer des solutions de prêts pour la rénovation des copropriétés et des logements individuels, en facilitant et privilégiant l'accès à l'Eco-PTZ individuel et collectif aux habitants de la Région Bretagne. En effet, avec son expérience de plus de 160 ans, le Crédit Foncier dispose d'une forte expertise dans le financement de la rénovation énergétique de tout type de logements. Plus spécifiquement, lors du lancement en juillet 2015 de l'éco-prêt à taux zéro copropriétés, le Crédit Foncier a été le premier établissement à commercialiser ce produit. Il a développé une offre dédiée, avec sa gamme « Foncier Copro », pour répondre à l'ensemble des besoins des syndicats de copropriété.

Par ailleurs, le Crédit Foncier informera ses clients potentiels de l'ingénierie proposée par les plateformes locales de rénovation de l'habitat et déploiera une équipe dédiée à l'analyse des dossiers de prêts destinés aux travaux de réhabilitation énergétique.

Pour Benoît Catel, Directeur général délégué du Crédit Foncier : « *Le Crédit Foncier est heureux de signer cette convention de partenariat avec la Région Bretagne qui illustre notre volonté commune de contribuer à l'atteinte des objectifs de rénovation de 45 000 logements par an. Cette convention nous permettra de collaborer plus étroitement avec les plateformes locales de rénovation de l'habitat et de diffuser notre offre plus largement.* »

\*\*

## **A propos du Crédit Foncier**

Le Crédit Foncier : rendre possible tous les projets immobiliers.

Le Crédit Foncier est une société spécialisée dans les financements et services immobiliers en France.

Filiale à 100% du Groupe BPCE, 2<sup>ème</sup> groupe bancaire en France\*, le Crédit Foncier s'adresse à l'ensemble des acteurs qui, à un titre ou à un autre, ont besoin d'une expertise et d'une compétence uniques pour trouver une réponse à la mesure de leurs besoins immobiliers : les particuliers bien entendu, mais aussi les professionnels, les investisseurs et les collectivités locales. A tous, le Crédit Foncier apporte ses capacités d'innovation et de créativité, ainsi que son expérience d'un marché sur lequel il agit depuis plus de 160 ans.

Le Crédit Foncier déploie ses activités autour de cinq grands métiers : le financement immobilier des particuliers ; le financement des investisseurs et des professionnels de l'immobilier ; le financement des équipements publics ; les services immobiliers ; les opérations financières avec le refinancement.

Le Crédit Foncier est un des principaux acteurs du Prêt à Taux Zéro et du Prêt à l'Accession Sociale, dispositifs de prêts aidés qui permettent aux ménages à revenus modestes et intermédiaires de sauter le pas de l'accession.

\*2e en termes de parts de marché : 22,4 % de part de marché en épargne clientèle et 20,7 % en crédit clientèle (source : Banque de France T3-2015 – toutes clientèles non financières).

### **Contacts Presse**

Nicolas Pécourt  
Directeur de la Communication et RSE  
T : 01 57 44 81 07  
[nicolas.pecourt@creditfoncier.fr](mailto:nicolas.pecourt@creditfoncier.fr)

Kayoum Seraly  
Responsable Information et Relations Presse  
T : 01 57 44 78 34  
[kayoum.seraly@creditfoncier.fr](mailto:kayoum.seraly@creditfoncier.fr)

Suivez-nous sur :  [twitter.com/CreditFoncier](https://twitter.com/CreditFoncier) |  [facebook.com/CreditFoncier](https://facebook.com/CreditFoncier) |  [youtube.com/CreditFoncier](https://youtube.com/CreditFoncier)